

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2018

Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 15 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases des débats de la commission Economie – Finances – Administration générale qui s'est réunie le 5 mars 2018 en présence de Frédéric NION, Isabelle THOMAS, Dominique MARMETH et Gilles JUNCA.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette et de ne pas recourir à l'emprunt ;
- de poursuivre l'assainissement de la dette de la ville qui reste pénalisante pour les investissements.

1- La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour Conches sur Gondoire, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (résultat excédentaire de l'exercice 2017, cantine, garderie périscolaire, location de la salle polyvalente, loyers communaux, impôts locaux, dotations versées par l'Etat, salle des sports et club de tennis).

⇒ **Les recettes de fonctionnement représentent 1 627 046,44 €.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les salaires du personnel municipal, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

⇒ **Les dépenses de fonctionnement représentent 1 627 046,44 € dont 645 500 € pour les charges de personnel.**

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (soit 166 006,06 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses 2017		Dépenses 2018		Différence
002	0,00 €	002	0,00 €	0,00 €
023	108 250,67 €	023	166 006,06 €	57 755,39 €
011	476 720,00 €	011	449 700,00 €	-27 020,00 €
012	644 270,00 €	012	645 500,00 €	1 230,00 €
014	56 428,00 €	014	68 900,00 €	12 472,00 €
022	44,32 €	022	0,00 €	-44,32 €
042	51 944,02 €	042	2 740,38 €	-49 203,64 €
65	252 339,35 €	65	249 500,00 €	-2 839,35 €
66	52 800,00 €	66	43 500,00 €	-9 300,00 €
67	800,00 €	67	1 200,00 €	400,00 €
042	0,00 €	42	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 643 596,36 €	TOTAL	1 627 046,44 €	-16 549,92 €

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 11 : CHARGES GÉNÉRALES = 449 700, € (- 27 020,00 € par rapport à 2017)

- Baisse des fournitures de petits équipements, de la maintenance, des études et recherches, de fêtes et cérémonies
- Augmentation du coût des fluides (eau, gaz, électricité)

Chapitre 12 : CHARGES DE PERSONNEL = 645 500,00 € (+1 230,00 € par rapport à 2017)

- Création d'un emploi permanent à 35h / Suppression d'un emploi permanent à 35h
- Suppression d'un emploi permanent à 25h remplacé par la création d'un emploi permanent à 19h
- Non remplacement du départ d'un animateur sportif
- Activités municipales de deux animateurs (tapisserie et danse africaine) transformées en activité d'autoentrepreneur et en activité associative
- Effet GVT – Glissement Vieillesse / Technicité (évolution des carrières)
- Revalorisation de rémunération non réalisée depuis 5 ans

Chapitre 65 : GESTION COURANTE = 249 500,00 € (- 2 839,35 € par rapport à 2017)

- Baisse des frais de représentation de Monsieur le Maire

- Subventions aux associations locales et extérieures maintenues malgré une légère baisse de 4 310,00 € par rapport à 2017

Chapitre 66 : CHARGES FINANCIÈRES = 43 500,00 € (- 9300,00 € par rapport à 2017)

- Le remboursement des intérêts des emprunts actuels s'élève à 43 500,00 €.

En recettes de fonctionnement

Recettes 2017		Recettes 2018		Différence
002	185 939,16 €	002	251 544,44 €	65 605,28 €
013	12 350,00 €	013	6 000,00 €	-6 350,00 €
042	49 203,64 €	042	0,00 €	-49 203,64 €
70	171 220,00 €	70	169 250,00 €	-1 970,00 €
73	811 459,88 €	73	800 600,00 €	-10 859,88 €
74	184 492,43 €	74	167 652,00 €	-16 840,43 €
75	220 000,00 €	75	224 000,00 €	4 000,00 €
76	0,00 €	76	0,00 €	0,00 €
77	8 931,25 €	77	8 000,00 €	-931,25 €
78	0,00 €	78	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 643 596,36 €	TOTAL	1 627 046,44 €	-16 549,92 €

Chapitre 70 : PRODUITS DES SERVICES = 169 250,00 € (- 1970,00 € par rapport à 2017)

Chapitre 73 : IMPOTS ET TAXES = 800 600, 00 € (-10 859,88 € par rapport à 2017)

Chapitre 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS = 167 652,00 € (- 16 840,43 € par rapport à 2017)

Chapitre 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE = 224 000,00 € (+ 4000,00 € par rapport à 2017)

La majorité des recettes a été diminuée.

c) La baisse constante des dotations de l'Etat

Les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution, et Conches sur Gondoire n'a pas été épargnée.

	2015	2016	2017	2018
Dotation Globale Forfaitaire	192 094,00 €	159 385,00 €	142 034,00 €	137 300,00 €
Différence	-31 149,00 €	-32 709,00 €	-17 351,00 €	-4 734,00 €
Dotation Solidarité Rurale	19 609,00 €	20 822,00 €	22 573,00 €	22 930,00 €
Différence	2 290,00 €	1 213,00 €	1 751,00 €	357,00 €
Dotation nle de péréquation	0,00 €	920,00 €	460,00 €	0,00 €
Différence	-5 524,00 €	920,00 €	-460,00 €	-460,00 €
TOTAL	211 703,00 €	181 127,00 €	165 067,00 €	160 230,00 €
Différence	-34 383,00 €	-30 576,00 €	-16 060,00 €	-4 837,00 €
			Baisse depuis 2015	-85 856,00 €

Pour 2018, il a été prévu 137 900,00 € de Dotation Globale de Fonctionnement, 22 930,00 € de Dotation de Solidarité Rurale et 0,00 € de Dotation nationale de péréquation.

2- La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

⇒ **Les dépenses d'investissement représentent 191 446,44 €.**

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

⇒ **Les recettes d'investissement représentent 191 446,44 €.**

b) Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement

En dépenses d'investissement

Dépenses 2017		Dépenses 2018		Différence
001	0,00 €	001	8 944,09 €	8 944,09 €
020	0,00 €	020	0,00 €	0,00 €
040	49 203,64 €	040	0,00 €	-49 203,64 €
041	331 613,34 €	041	0,00 €	-331 613,34 €
10	0,00 €	10	0,00 €	0,00 €
13	0,00 €	13	0,00 €	0,00 €
16	135 456,05 €	16	131 300,00 €	-4 156,05 €
20	37 254,00 €	20	32 160,00 €	-5 094,00 €
21	61 268,75 €	21	18 642,35 €	-42 626,40 €
23	80 100,00 €	23	0,00 €	-80 100,00 €
24	0,00 €	24	0,00 €	0,00 €
26	400,00 €	26	400,00 €	0,00 €
TOTAL	695 295,78 €	TOTAL	191 446,44 €	-503 849,34 €

L'autofinancement de 166 006,06 € permet de rembourser l'emprunt à hauteur de 131 300,00 €. Le solde de 60 146,44 €, couvre le déficit d'investissement de 8 944,09 € et les investissements engagés en 2016 et 2017 à solder.

Chapitre 16 : REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS = 131 300,00 € (- 4156,05 € par rapport à 2017)

Chapitre 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Le solde relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par le cabinet CDHU = 9 240, 00 € (202 Frais doc urbanisme numérisation)

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'église Notre-Dame de l'Assomption par l'architecte Suzana DEMETRESCU-GUENEGO = 14 520,00 € (2031 Frais d'études)
- Le solde de l'audit foncier par la SCET = 8 400,00 € (2031 Frais d'études)

Chapitre 21 : IMMOBILISATION CORPORELLES

- Les travaux de mise aux normes des installations électriques dans les bureaux de la mairie = 5 360,00 € (2135 Instal. gén. agenc. aména. Cons)
- L'achat d'un chauffage dans un logement social = 540,00 € (2158 Autres matériels & outillages)
- Le solde relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accessibilité des arrêts de bus par le cabinet GNAT pour 6 500,00 € (2152 Installations de voirie)

Les 6 142.35 € restants seront investis aux imputations suivantes :

- 21311 Hôtel de ville
- 21312 Bâtiments scolaires
- 2132 Immeubles de rapport
- 2135 Instal. gén. agenc. aména. Cons
- 2158 Autres matériels & outillages
- 2183 Matériel de bureau et info.
- 2184 Mobilier
- 2188 Autres immo corporelles

En recettes d'investissement

Recettes 2017		Recettes 2018		Différence
001	98 175,19 €	001	0,00 €	-98 175,19 €
021	108 250,67 €	021	166 006,06 €	57 755,39 €
024	14 074,00 €	024	0,00 €	-14 074,00 €
040	51 944,02 €	040	2 740,38 €	-49 203,64 €
041	331 613,34 €	041	0,00 €	-331 613,34 €
042	0,00 €	042	0,00 €	0,00 €
10	58 463,56 €	10	18 000,00 €	-40 463,56 €
13	11 475,00 €	13	3 500,00 €	-7 975,00 €
16	1 300,00 €	16	1 200,00 €	-100,00 €
21	0,00 €	21	0,00 €	0,00 €
23	0,00 €	23	0,00 €	0,00 €
24	0,00 €	24	0,00 €	0,00 €
138	20 000,00 €	138	0,00 €	-20 000,00 €
TOTAL	695 295,78 €	TOTAL	191 446,44 €	-503 849,34 €

Chapitre 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT = 166 006,06 €

Chapitre 10 : DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES = 18 000,00 € (- 40 463.56 € en raison des faibles investissements en 2017)

Chapitre 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT = 3500,00 €

La majorité des recettes a été diminuée.

Aucune subvention auprès de l'Etat, de la Région ou du Département ne peut être sollicitée, la collectivité n'ayant pas les ressources financières suffisantes pour payer 100 % des travaux avant d'obtenir par la suite le remboursement à hauteur des 70/80 %.

3- Les taux des impôts locaux

Les taux des impôts locaux restent inchangés depuis quatre années de suite :

- Taxe d'habitation : 9.34 %
- Taxe foncière bâti : 14.13 %
- Taxe foncière non bâtie : 41.22 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 800 600,00 €.

TAXES	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	12,60%	12,60%	12,60%	12,60%
Foncier bâti	22,70%	22,70%	22,70%	22,70%
Foncier non bâti	68,05%	68,05%	68,05%	68,05%

4- Les dotations de l'Etat

Les dotations ont été minimisées. Il est à noter la baisse conséquente depuis 2015 à hauteur de 85 856,00 €.

	2015	2016	2017	2018
Dotation Globale Forfaitaire	192 094,00 €	159 385,00 €	142 034,00 €	137 300,00 €
Différence	-31 149,00 €	-32 709,00 €	-17 351,00 €	-4 734,00 €
Dotation Solidarité Rurale	19 609,00 €	20 822,00 €	22 573,00 €	22 930,00 €
Différence	2 290,00 €	1 213,00 €	1 751,00 €	357,00 €
Dotation nle de péréquation	0,00 €	920,00 €	460,00 €	0,00 €
Différence	-5 524,00 €	920,00 €	-460,00 €	-460,00 €
TOTAL	211 703,00 €	181 127,00 €	165 067,00 €	160 230,00 €
Différence	-34 383,00 €	-30 576,00 €	-16 060,00 €	-4 837,00 €
			Baisse depuis 2015	-85 856,00 €

5- Les effectifs de la collectivité

Grade	Catégorie	Filière	Temps complet	Temps non complet
Titulaires				
Attaché territorial	A	ADM	1	
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	ADM	2	
Adjoint administratif	C	ADM		1
Adjoint technique ppal 2° cl	C	TECH	1	
Adjoint technique	C	TECH	4	
Adjoint d'animation	C	TECH	1	
TOTAL			9	1
Contractuels				
Adjoint technique	C	TECH		3
Adjoint d'animation	C	ANIM		1
Animateur sportif	B	SP		3
Animateur sportif	C	SP		2
TOTAL			0	9
TOTAL GENERAL			19	

Chapitre 12 : CHARGES DE PERSONNEL = 645 500,00 € (+1 230,00 € par rapport à 2017)

6- L'état de la dette

N° prêt	Organismes	Objet	Montant	Du	Au	Durée	Taux	Périodicité	Capital au 1.1	Capital 1641 DI	Intérêts 66111 DF
00021	Crédit agricole de Meaux	Tennis suite tempête 1998	41 161,23 €	2000	2020	20 ans	4,66%	trimestrielle	5 523,12 €	2 459,60 €	0,00 €
03025	Crédit agricole de Meaux	Investissements 2003	150 000,00 €	2003	2018	15 ans	4,42%	annuelle	13 302,40 €	13 302,40 €	587,96 €
05032	DEXIA	Cimetière - extension	71 600,00 €	2005	2020	15 ans	0,91%	trimestrielle	14 320,16 €	4 773,32 €	0,00 €
06033	Crédit Agricole du Nord Est	Allée de l'Ermitage - voirie	70 000,00 €	2006	2031	25 ans	3,87%	annuelle	47 086,66 €	2 597,23 €	1 822,25 €
06034	Crédit Agricole du Nord Est	Cimetière - parking	12 500,00 €	2006	2021	15 ans	3,73%	annuelle	4 029,89 €	952,83 €	150,31 €
07035	DEXIA	Prêt équipement courant 2007	50 000,00 €	2007	2021	14 ans	4,26%	annuelle	15 748,01 €	3 694,17 €	670,87 €
09039	Crédit agricole de Meaux	Prêt équipement courant 2008	50 000,00 €	2009	2018	10 ans	4,58%	trimestrielle	7 563,49 €	6 016,11 €	244,05 €
09041	Caisse d'épargne	Prêt équipement courant 2009	50 000,00 €	2010	2019	10 ans	4,13%	annuelle	10 000,00 €	5 000,00 €	413,00 €
10046	Crédit Agricole du Nord Est	Val Guermantes - voirie	120 000,00 €	2011	2035	25 ans	3,88%	annuelle	96 955,32 €	3 822,46 €	3 761,86 €
11049	Crédit Agricole du Nord Est	Allée Beauséjour - désenclavement	50 000,00 €	2011	2026	15 ans	4,58%	annuelle	33 905,33 €	3 128,47 €	1 552,86 €
12053	Crédit Agricole du Nord Est	Investissements 2012	500 000,00 €	2012	2027	15 ans	5,14%	trimestrielle	325 000,07 €	33 333,32 €	11 374,99 €
10043	Caisse des Dépôts	Logements sociaux - Ermitage	104 668,00 €	2011	2045	33 ans	1,05%	annuelle	92 073,13 €	3 050,64 €	506,40 €
10045	Caisse des Dépôts	Logements sociaux - Ermitage	143 205,00 €	2011	2045	34 ans	1,85%	annuelle	128 137,63 €	3 796,23 €	1 729,86 €
11050	Caisse des Dépôts	Logements sociaux - Poilu	75 950,00 €	2013	2047	35 ans	2,05%	annuelle	69 837,87 €	2 147,53 €	384,11 €
11051	Caisse des Dépôts	Logements sociaux - Poilu	211 068,00 €	2013	2047	35 ans	2,85%	annuelle	196 106,53 €	5 345,70 €	2 647,44 €
04026	Caisse des Dépôts	Logements sociaux - Tourman	163 368,00 €	2004	2041	35 ans	3,45%	annuelle	141 782,30 €	4 689,04 €	2 764,75 €
04027	Caisse des Dépôts	Logements sociaux - Tourman	111 429,00 €	2004	2041	35 ans	2,95%	annuelle	93 910,04 €	3 299,50 €	1 361,70 €
04028	CIL 77	Logements sociaux - Tourman	90 000,00 €	2003	2029	25 ans	1,00%	annuelle	45 995,05 €	3 626,66 €	459,95 €
10044	Caisse des Dépôts	Logements sociaux - Colette	172 118,00 €	2011	2045	35 ans	1,85%	annuelle	154 008,54 €	4 562,69 €	2 079,12 €
04029	Caisse des Dépôts	Logements sociaux - Lauréon	38 235,00 €	2004	2019	15 ans	3,45%	annuelle	6 949,83 €	2 769,06 €	152,90 €
08038	Caisse des Dépôts	Logements sociaux - Baudelaire	149 758,00 €	2008	2039	30 ans	4,30%	annuelle	131 175,44 €	3 818,56 €	2 033,22 €
16055	CEIDF Caisse d'Epargne	Refinancement 1	80 706,96 €	2016	2029	13 ans	1,93%	semestrielle	75 188,76 €	5 625,21 €	1 424,13 €
16056	CEIDF Caisse d'Epargne	Refinancement 2	300 110,02 €	2016	2041	25 ans	2,53%	semestrielle	291 376,25 €	8 956,13 €	7 315,53 €
TOTAL			2 425 060,23 €						1 633 410,81 €	116 185,52 €	34 697,60 €

La renégociation des emprunts et le non recours à de nouveaux emprunts depuis 2014 contribuent fortement à la réduction de la dette.

Le capital restant à rembourser est de 928.60 € par habitant.

Total des emprunts de Conches	2 425 060,23 €
<i>Soit par habitant</i>	1 378,66 €
Total du capital au 01/01	1 633 410,81 €
<i>Soit par habitant</i>	928,60 €
Total des intérêts	34 697,60 €
<i>Soit par habitant</i>	19,73 €
Total du capital	116 185,52 €
<i>Soit par habitant</i>	66,05 €
Total des annuités	150 883,12 €

7- Les principaux ratios financiers (sources DGCL 2014)

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	829,05	608,00
2	Produits des impositions directes / population	418,42	329,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	781,98	768,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	28,88	283,00
5	Encours de la dette / population	1 255,92	627,00
6	DGF / population	91,09	183,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	44,26%	42,60%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	115,57%	88,30%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	3,69%	36,80%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	160,61%	81,70%